



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°74-2020-060

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2020

Sommaire

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-04-10-001 - Arrêté préfectoral N° PREF DRCL BCLB 2020 0014 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (2 pages)

Page 3

74_SDIS_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Savoie

74-2020-04-06-008 - Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0052 : Fixant la liste d'aptitude des SP commandant, adjoint et officiers des systèmes information et de communication du département de la Haute-Savoie. (3 pages)

Page 6

74-2020-04-06-009 - Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0053 : fixant la liste d'aptitude des SP sauveteurs aquatiques opérationnels du département de la Haute-Savoie. (5 pages)

Page 10

74-2020-04-06-010 - Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0054 : Fixant la liste d'aptitude des SP opérationnels dans la spécialité interventions et secours en milieu aquatique et hyperbare du département de la Haute-Savoie. (5 pages)

Page 16

74-2020-04-06-011 - Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0055 : Fixant la liste d'aptitude des SP spécialistes des risques chimiques, radiologiques et biologiques du département de la Haute-Savoie. (6 pages)

Page 22

74-2020-04-06-012 - Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0056 : Fixant la liste d'aptitude des SP secouristes en montagne opérationnels du département de la Haute-Savoie. (4 pages)

Page 29

74-2020-04-06-013 - Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0057 : Fixant la liste d'aptitude des SP membres de la chaîne de commandement "officiers habilités montagne" du département de la Haute-Savoie. (3 pages)

Page 34

74-2020-04-06-014 - Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0058 : Fixant la liste d'aptitude des SP sauveteurs déblayeurs et cynotechniques opérationnels du département de la Haute-Savoie. (6 pages)

Page 38

74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2020-04-03-005 - ARRETE / N°DIRECCTE/SG/2020/29 / Direction / Subdélégation de signature (Unité départementale de la Haute-Savoie) (3 pages)

Page 45

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-04-10-001

**Arrêté préfectoral N° PREF DRCL BCLB 2020 0014
approuvant la modification des statuts de la communauté
de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance**

*Arrêté préfectoral N° PREF DRCL BCLB 2020 0014 approuvant la modification des statuts de la
communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance*



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Annecy, le 10 AVR. 2020

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire
Ref : BCLB/CLS

Le préfet de la Haute-Savoie
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté N° PREF/DRCL/BCLB-2020-0014

approuvant la modification des statuts de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA),

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-5 à L 5211-20;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales;
- VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles;
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0087 du 24 novembre 2016 portant fusion de la communauté de communes du Pays d'Evian et de la communauté de communes de la Vallée d'Abondance ;
- VU la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2019 approuvant la modification des statuts de la CCPEVA et proposant aux communes membres leur adoption ;
- VU les délibérations des conseils municipaux des communes de :
- | | |
|-------------------|-----------------|
| ▪ ABONDANCE | 18 février 2020 |
| ▪ BERNEX | 2 mars 2020 |
| ▪ BONNEVAUX | 28 février 2020 |
| ▪ CHAMPANGES | 28 février 2020 |
| ▪ CHATEL | 6 mars 2020 |
| ▪ CHEVENOZ | 31 janvier 2020 |
| ▪ EVIAN-LES-BAINS | 3 février 2020 |
| ▪ FETERNES | 7 février 2020 |
| ▪ LARRINGES | 24 février 2020 |

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 www.haute-savoie.gouv.fr
courriel: prefecture@haute-savoie.gouv.fr

Préfecture labellisée Qual-e-Pref depuis le 18 décembre 2019.
Module 1 – Relation générale avec les usagers
Module 7 - Communication d'urgence
en cas d'événement majeur



▪ LUGRIN	6 février 2020
▪ MARIN	25 février 2020
▪ MAXILLY-SUR-LEMAN	10 février 2020
▪ MEILLERIE	10 février 2020
▪ NEUVECELLE	27 février 2020
▪ PUBLIER	24 février 2020
▪ SAINT-GINGOLPH	24 février 2020
▪ THOLLON-LES-MEMISES	3 mars 2020
▪ VACHERESSE	31 janvier 2020
▪ VINZIER	24 janvier 2020

approuvant la modification statutaire proposée;

CONSIDERANT l'absence de délibération des communes de LA CHAPELLE D'ABONDANCE et de NOVEL sur le sujet ;

CONSIDERANT l'avis défavorable rendu par le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL EN CHABLAIS relatif à l'ajout, au sein des statuts de la CCPEVA, de la compétence «eau» à compter du 1^{er} janvier 2021;

CONSIDERANT toutefois, que les conditions de majorité énoncées à l'article L 5211-5-II du CGCT sont remplies;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie;

ARRÊTE

Article 1 : Est approuvée la modification des statuts de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, telle que proposée par la délibération de son conseil communautaire du 19 décembre 2019, annexée au présent arrêté.

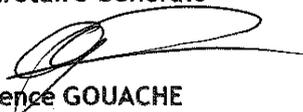
Article 2 : Le reste des statuts demeure inchangé.

Article 3 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie,
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
- Madame la Présidente de la communauté de communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
- Mmes et MM. les Maires des communes concernées,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la haute-Savoie.

**Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale**


Florence GOUACHE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

74_SDIS_Service départemental d'incendie et de secours
de Haute-Savoie

74-2020-04-06-008

Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0052 :

Fixant la liste d'aptitude des SP commandant, adjoint et
officiers des systemes information et de communication du
département de la Haute-Savoie.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
MEYTHET
74966 ANNECY cedex

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

Anney, le **6 AVR. 2020**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° 2020 – SDIS – POPP - 0052

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers commandant, adjoint et officiers des systèmes d'information et de communication du département de la Haute-Savoie.

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.91 et R1424.1 à R1424.91 ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU Le décret n° 2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre Lambert, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2009 relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2015 relatif à l'attribution par équivalences des attestations et diplômes de spécialité des sapeurs-pompiers ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012 – 075-0002 du 15 mars 2012 portant approbation du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle d'aptitude et sur proposition de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie.

ARRÊTE

Article 1 : La présente liste s'établit pour l'année 2020.

Article 2 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels, commandant, adjoint et officiers des systèmes d'information et de communication, les sapeurs-pompiers suivants :

Commandant des systèmes d'information et de communication

Grade	NOM	Prénom
Commandant	PENNE	ERIC

Adjoint au commandant des systèmes d'information et de communication

Grade	NOM	Prénom
Lieutenant-colonel	BROBECKER	JEAN-YVES

Officiers des systèmes d'information et de communication

Grade	NOM	Prénom
Lieutenant-colonel	CHAPPET	PHILIPPE
Lieutenant-colonel	CASTOR	EMMANUEL
Commandant	GUIMARAES	ERIC
Commandant	LE GUINIEC	LAURENT
Commandant	VIDAL	EMMANUEL
Capitaine	BERGOUGNOUX	JESSICA
Lieutenant hors cl.	FAY	HERVE
Lieutenant 1ère cl.	BERRUX	JEAN-MICHEL
Lieutenant 1ère cl.	DUCROZ	MICHEL
Lieutenant 1ère cl.	GENIQUET	FLORENT
Lieutenant 1ère cl.	DUTERCQ	LAURENT
Lieutenant 1ère cl.	LEGRAND	JULIEN
Lieutenant 2ème cl.	AKELIAN	CHRISTOPHE
Lieutenant 2ème cl.	GERVEX	JEAN-PHILIPPE
Lieutenant 2ème cl.	MONTICO	PATRICK
Lieutenant	NEGRO	JEAN-MARC

Article 3 : Seuls les personnels inscrits ci-dessus pourront être engagés sur les interventions au titre de commandant, adjoint et officiers des systèmes d'information et de communication.

Article 4 : La présente liste pourra faire l'objet d'une modification en cours d'année afin d'inclure soit de nouveaux officiers, soit ceux qui à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire auraient recouvré leur aptitude opérationnelle ou pour retirer ceux inaptes temporairement ou définitivement.

Article 5 : En application des alinéas 5c et 5d de l'article R122.4 du code de la sécurité intérieure, la présente liste sera transmise à l'état-major interministériel de zone pour information.

Article 6 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2019 – SDIS – POPP – 3433 du 17 septembre 2019. Il reste en vigueur jusqu'à la mise à jour de la liste d'aptitude opérationnelle qui intervient dans les mêmes formes que le présent arrêté.

Article 7 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental



Contrôleur général Pascal LORTEAU

74_SDIS_Service départemental d'incendie et de secours
de Haute-Savoie

74-2020-04-06-009

Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0053 : fixant la liste
d'aptitude des SP sauveteurs aquatiques opérationnels du
département de la Haute-Savoie.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Anney, le **6 AVR. 2020**

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
MEYTHET
74966 ANNECY cedex

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRÊTÉ n° 2020 – SDIS – POPP - 0053

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers sauveteurs aquatiques opérationnels du département de la Haute-Savoie.

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.91 et R1424.1 à R1424.91 ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre Lambert, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2015 relatif à l'attribution par équivalences des attestations et diplômes de spécialité des sapeurs-pompiers ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emplois, activités, compétences « Interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012 – 075-0002 du 15 mars 2012 portant approbation du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle d'aptitude et ont effectué le nombre d'entraînements requis et sur proposition de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie.

ARRÊTE

Article 1 : La présente liste s'établit pour l'année 2020.

Article 2 : Est désigné responsable du groupe aquatique sapeurs-pompiers (GASP), le **lieutenant-colonel Fabrice PAPE**.

Article 3 : Outre les personnels inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle secours subaquatiques et hyperbare, sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la spécialité sauvetage aquatique, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique départemental sauvetage aquatique

Grade	Nom	Prénom
Capitaine	VAUTEY	ALEXANDRE

Sauveteurs aquatiques

Grade	Nom	Prénom
Capitaine	SIFFOINTE	BERNARD
Capitaine	VAUTEY	ALEXANDRE
Lieutenant hors cl.	BIDAL	SYLVAIN
Lieutenant de 1ère cl.	CHABRY	PHILIPPE
Lieutenant de 1ère cl.	PIALAT	SERGE
Adjudant chef	ANSALDI	LUDOVIC
Adjudant chef	AUBERIX	YVES
Adjudant chef	BLONDEAU	LUDOVIC
Adjudant chef	BREUGNOT	NICOLAS
Adjudant chef	CHARLETY	PATRICK
Adjudant chef	DESPREZ	LAURENT
Adjudant chef	FONTAINE	JEAN-FRANCOIS
Adjudant chef	NICOL	VALÉRIAN
Adjudant chef	TRICOIRE	FABIEN
Adjudant chef	WAGOGNE	OLIVIER
Adjudant	CANCHEL	JEAN-BAPTISTE
Adjudant	CHAPUIS	AURÉLIEN
Adjudant	DESTREE	ENGUERRAN
Adjudant	DUFOUR	THIERRY
Adjudant	EUGENE	MICHAEL
Adjudant	KARMANN	PIERRE
Adjudant	MANDERSCHIED	CHRISTOPHE
Adjudant	VULLIET	FRANCK
Sergent chef	AFFANI	FRÉDÉRIC
Sergent chef	BELLAMY	YVAN
Sergent chef	CALABRO	BRUNO
Sergent chef	CHUPIET	CLÉMENT
Sergent chef	CLAUSE	CHRISTOPHE
Sergent chef	DE CARLI	YANNICK
Sergent chef	DOUANES	NICOLAS
Sergent chef	DUBUS	MARTIN
Sergent chef	DUJOUX	LIONEL
Sergent chef	DUNAND	MAGDI
Sergent chef	FERRE	JULIEN
Sergent chef	FOURNIER	CHRISTOPHE
Sergent chef	GANIVET	BENOIT
Sergent chef	GAUTIER	ROMAIN

Sergent chef	GILLES	ROMAIN
Sergent chef	GIRARD-BERTHET	MICHAEL
Sergent chef	GOJON	LUDOVIC
Sergent chef	GUICHON	SYLVAIN
Sergent chef	JEGOUX	GUILLAUME
Sergent chef	LEFEBVRE	ALEXANDRE
Sergent chef	LESAUVAGE	SANDY
Sergent chef	MAKIELLO	NICOLAS
Sergent chef	MALINGREY	AURÉLIEN
Sergent chef	MAQUET	DELPHIN
Sergent chef	MILLIAT	GUILLAUME
Sergente cheffe	MORA	CÉCILE
Sergent chef	PEDEL	ADRIEN
Sergente cheffe	PERINET	KAREN
Sergent chef	PERROT	CÉDRIC
Sergent chef	POIZAT	JOËL
Sergente cheffe	POLLIAND	NADIA
Sergent chef	POUSSERY	FABIEN
Sergent chef	SULANOWSKI	CYRIL
Sergent chef	TOURVIEILLE	SÉBASTIEN
Sergent chef	VILLEMMAIN	YANNICK
Sergent chef	VILLIOD	SÉBASTIEN
Sergent	ESCLOUPIER	VINCENT
Sergent	JAHIER	GREGORY
Sergent	LAMOTHE	CÉDRIC
Sergent	RODRIGUES	CHRISTOPHE
Caporal	BOSSE	FRANCK
Caporal	BRISSON	DANY
Caporal	BROCARD	JULIEN
Caporal	CHAHLAL	SAMI
Caporal	GARCIA	NICOLAS
Caporale	GRUMEAU	MARYNE
Caporal	HUMBERT	MATHIEU
Caporal	JOANNET	MATTHIAS
Caporal	LAVOREL	ANTHONY
Caporal	LISTELLO	ANTHONY
Caporal	MUGNIER	BENJAMIN
Caporal	ROUAULT	HERVÉ
Caporal	SORIA	CÉDRIC
Caporale	SUBREVILLE-AUZET	CAROLINE
Caporal	ZAIDI	DAN

Sauveteurs aquatiques qualifiés eaux vives

Grade	Nom	Prénom
Capitaine	SIFFOINTE	BERNARD
Capitaine	VAUTEY	ALEXANDRE
Lieutenant hors cl.	BIDAL	SYLVAIN
Lieutenant de 1ère cl.	CHABRY	PHILIPPE
Adjudant chef	ANSALDI	LUDOVIC
Adjudant chef	AUBERIX	YVES
Adjudant chef	BLONDEAU	LUDOVIC
Adjudant chef	BREUGNOT	NICOLAS
Adjudant chef	FONTAINE	JEAN-FRANCOIS
Adjudant chef	WAGOGNE	OLIVIER
Adjudant	CANCHEL	JEAN-BAPTISTE
Adjudant	CHAPUIS	AURÉLIEN

Adjudant	DESTREE	ENGUERRAN
Adjudant	EUGENE	MICHAEL
Adjudant	KARMANN	PIERRE
Adjudant	VULLIET	FRANCK
Sergent chef	BELLAMY	YVAN
Sergent chef	CALABRO	BRUNO
Sergent chef	CHUPIET	CLÉMENT
Sergent chef	CLAUSE	CHRISTOPHE
Sergent chef	DE CARLI	YANNICK
Sergent chef	DOUANES	NICOLAS
Sergent chef	DUBUS	MARTIN
Sergent chef	DUJOUX	LIONEL
Sergent chef	DUNAND	MAGDI
Sergent chef	FOURNIER	CHRISTOPHE
Sergent chef	GANIVET	BENOIT
Sergent chef	GAUTIER	ROMAIN
Sergent chef	GILLES	ROMAIN
Sergent chef	GIRARD-BERTHET	MICHAEL
Sergent chef	GOJON	LUDOVIC
Sergent chef	GUICHON	SYLVAIN
Sergent chef	JEGOUX	GUILLAUME
Sergent chef	LESAUVAGE	SANDY
Sergent chef	MAKIELLO	NICOLAS
Sergent chef	MALINGREY	AURÉLIEN
Sergent chef	MILLIAT	GUILLAUME
Sergente cheffe	MORA	CÉCILE
Sergent chef	PEDEL	ADRIEN
Sergente cheffe	PERINET	KAREN
Sergent chef	PERROT	CÉDRIC
Sergente cheffe	POLLIAND	NADIA
Sergent chef	POUSSERY	FABIEN
Sergent chef	SULANOWSKI	CYRIL
Sergent chef	TOURVIEILLE	SÉBASTIEN
Sergent chef	VILLEMAIN	YANNICK
Sergent chef	VILLIOD	SÉBASTIEN
Sergent	ESCLOUPIER	VINCENT
Sergent	JAHIER	GREGORY
Sergent	LAMOTHE	CÉDRIC
Sergent	RODRIGUES	CHRISTOPHE
Caporal	BEL MERABET	MEHDI
Caporal	BOSSE	FRANCK
Caporal	BRISSON	DANY
Caporal	CHAHLAL	SAMI
Caporal	GARCIA	NICOLAS
Caporale	GRUMEAU	MARYNE
Caporal	HUMBERT	MATHIEU
Caporal	LISTELLO	ANTHONY
Caporal	MUGNIER	BENJAMIN
Caporal	ROUAULT	HERVÉ
Caporale	SUBREVILLE-AUZET	CAROLINE
Caporal	ZAIDI	DAN

Article 4 : Seuls les personnels inscrits ci-dessus pourront être engagés sur les interventions aquatiques.

Article 5 : La présente liste pourra faire l'objet d'une modification en cours d'année afin d'inclure soit de nouveaux spécialistes, soit ceux qui à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire auraient recouvré leur aptitude opérationnelle ou pour retirer ceux inaptes temporairement ou définitivement à la spécialité.

Article 6 : Sur proposition du conseiller technique départemental et sous contrôle d'un conseiller technique, un sauveteur aquatique non inscrit sur la présente liste pourra être autorisé à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage, sous réserve de l'aptitude médicale annuelle.

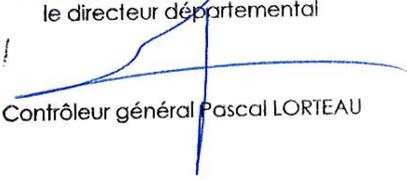
Article 7 : En application des alinéas 5c et 5d de l'article R122.4 du code de la sécurité intérieure, la présente liste sera transmise à l'état-major interministériel de zone pour information.

Article 8 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2019 – SDIS – POPP – 0012 du 11 février 2019. Il reste en vigueur jusqu'à la mise à jour de la liste d'aptitude opérationnelle qui intervient dans les mêmes formes que le présent arrêté.

Article 9 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental



Contrôleur général Pascal LORTEAU

**74_SDIS_Service départemental d'incendie et de secours
de Haute-Savoie**

74-2020-04-06-010

**Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0054 : Fixant la liste
d'aptitude des SP opérationnels dans la spécialité
interventions et secours en milieu aquatique et hyperbare
du département de la Haute-Savoie.**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Anney, le -- 6 AVR. 2020

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
MEYTHET
74966 ANNECY cedex

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRÊTÉ n° 2020 – SDIS – POPP - 0054

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers opérationnels dans la spécialité interventions et secours en milieu aquatique et hyperbare du département de la Haute-Savoie .

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.91 et R1424.1 à R1424.91 ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre Lambert, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2015 relatif à l'attribution par équivalences des attestations et diplômes de spécialité des sapeurs-pompiers ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emplois, activités, compétences « Interventions secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012 – 075-0002 du 15 mars 2012 portant approbation du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle d'aptitude et ont effectué le nombre d'entraînements requis et sur proposition de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie.

ARRÊTE

Article 1 : La présente liste s'établit pour l'année 2020.

Article 2 : Est désigné responsable du groupe aquatique sapeurs-pompiers (GASP), **le lieutenant-colonel Fabrice PAPE**.

Article 3 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la spécialité interventions et secours en milieu aquatique et hyperbare, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique départemental subaquatique et hyperbare

Grade	Nom	Prénom
Capitaine	VAUTEY	ALEXANDRE

Conseillers techniques subaquatique et hyperbare

Grade	Nom	Prénom	Profondeur	Qualification hélitreuillage
Capitaine	SIFFOINTE	BERNARD	50 m	
Capitaine	VAUTEY	ALEXANDRE	50 m	
Lieutenant hors cl.	BIDAL	SYLVAIN	50 m	
Lieutenant hors cl.	FILLION	STÉPHANE	50 m	
Adjudant chef	BREUGNOT	NICOLAS	50 m	Oui
Adjudant chef	FONTAINE	JEAN-FRANCOIS	50 m	Oui
Sergent chef	SULANOWSKI	CYRIL	50 m	Oui

Chefs d'unité subaquatique et hyperbare

Grade	Nom	Prénom	Profondeur	Qualification hélitreuillage
Lieutenant de 1ère cl.	CHABRY	PHILIPPE	50 m	
Lieutenant de 1ère cl.	PIALAT	SERGE	50 m	
Adjudant chef	BLONDEAU	LUDOVIC	50 m	Oui
Adjudant chef	TRICOIRE	FABIEN	50 m	
Adjudant	DESTREE	ENGUERRAN	50 m	Oui
Adjudant	DUFOUR	THIERRY	50 m	
Adjudant	MANDERSCHIED	CHRISTOPHE	50 m	Oui
Sergent chef	CALABRO	BRUNO	50 m	Oui
Sergent chef	DE CARLI	YANNICK	50 m	Oui
Sergent chef	DUJOUX	LIONEL	50 m	Oui
Sergent chef	FOURNIER	CHRISTOPHE	50 m	Oui
Sergent chef	GANIVET	BENOIT	50 m	Oui
Sergent chef	GIRARD-BERTHET	MICHAEL	50 m	Oui
Sergent chef	JEGOUX	GUILLAUME	50 m	Oui
Sergent chef	LESAUVAGE	SANDY	50 m	Oui

Sergent chef	MILLIAT	GUILLAUME	50 m	Oui
Sergent chef	PEDEL	ADRIEN	50 m	Oui
Sergent chef	PERROT	CÉDRIC	50 m	Oui
Sergent chef	VILLEMMAIN	YANNICK	50 m	Oui
Caporal	BEL MERABET	MEHDI	50 m	Oui

Scaphandriers autonomes légers

Grade	Nom	Prénom	Profondeur	Qualification hélitreuillage
Adjudant	CHAPUIS	AURÉLIEN	50 m	Oui
Adjudant chef	CHARLETY	PATRICK	50 m	Oui
Adjudant chef	WAGOGNE	OLIVIER	50 m	Oui
Sergente cheffe	POLLIAND	NADIA	50 m	Oui
Adjudant chef	AUBERIX	YVES	30 m	Oui
Adjudant chef	NICOL	VALÉRIAN	30 m	Oui
Caporal	BROCARD	JULIEN	30 m	
Caporal	CHAHLAL	SAMI	30 m	Oui
Caporal	LAVOREL	ANTHONY	30 m	Oui
Sergent	ESCLOUPIER	VINCENT	30 m	Oui
Sergent	JAHIER	GREGORY	30 m	Oui
Sergent	LAMOTHE	CÉDRIC	30 m	Oui
Sergent chef	CLAUSE	CHRISTOPHE	30 m	Oui
Sergent chef	DUBUS	MARTIN	30 m	Oui
Sergent chef	FERRE	JULIEN	30 m	Oui
Sergent chef	GOJON	LUDOVIC	30 m	Oui
Sergent chef	LEFEBVRE	ALEXANDRE	30 m	Oui
Sergent chef	MAQUET	DELPHIN	30 m	Oui
Sergente cheffe	MORA	CÉCILE	30 m	Oui
Sergent chef	POUSSERY	FABIEN	30 m	Oui

Qualification surface non libre niveau 2

Grade	Nom	Prénom
Adjudant-chef	FONTAINE	JEAN-FRANCOIS
Adjudant	BREUGNOT	NICOLAS

Qualification surface non libre niveau 1

Grade	Nom	Prénom
Capitaine	SIFFOINTE	BERNARD
Capitaine	VAUTEY	ALEXANDRE
Lieutenant hors cl.	BIDAL	SYLVAIN
Lieutenant hors cl.	FILLION	STÉPHANE
Lieutenant de 1ère cl.	CHABRY	PHILIPPE
Lieutenant de 1ère cl.	PIALAT	SERGE
Adjudant chef	AUBERIX	YVES
Adjudant chef	BLONDEAU	LUDOVIC
Adjudant chef	CHARLETY	PATRICK

Adjudant chef	WAGOGNE	OLIVIER
Adjudant	CHAPUIS	AURÉLIEN
Adjudant	DESTREE	ENGUERRAN
Adjudant	DUFOUR	THIERRY
Adjudant	MANDERSCHIED	CHRISTOPHE
Sergent chef	CALABRO	BRUNO
Sergent chef	CLAUSE	CHRISTOPHE
Sergent chef	DE CARLI	YANNICK
Sergent chef	DUBUS	MARTIN
Sergent chef	DUJOUX	LIONEL
Sergent chef	FERRE	JULIEN
Sergent chef	FOURNIER	CHRISTOPHE
Sergent chef	GANIVET	BENOIT
Sergent chef	GIRARD-BERTHET	MICHAEL
Sergent chef	JEGOUX	GUILLAUME
Sergent chef	LEFEBVRE	ALEXANDRE
Sergent chef	LESAUVAGE	SANDY
Sergent chef	MAQUET	DELPHIN
Sergent chef	MILLIAT	GUILLAUME
Sergente cheffe	MORA	CÉCILE
Sergent chef	PEDEL	ADRIEN
Sergent chef	PERROT	CÉDRIC
Sergente cheffe	POLLIAND	NADIA
Sergent chef	POUSSERY	FABIEN
Sergent chef	SULANOWSKI	CYRIL
Sergent chef	VILLEMAIN	YANNICK
Sergent	ESCLOUPIER	VINCENT
Sergent	JAHIER	GREGORY
Sergent	LAMOTHE	CÉDRIC
Caporal	BEL MERABET	MEHDI
Caporal	CHAHLAL	SAMI

Article 4 : Seuls les personnels inscrits ci-dessus pourront être engagés sur les interventions de secours en milieu aquatique et hyperbare.

Article 5 : La présente liste pourra faire l'objet d'une modification en cours d'année afin d'inclure soit de nouveaux spécialistes, soit ceux qui à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire auraient recouvré leur aptitude opérationnelle ou pour retirer ceux inaptes temporairement ou définitivement à la spécialité.

Article 6 : Sur proposition du conseiller technique départemental et sous contrôle d'un conseiller technique, un plongeur non inscrit sur la présente liste pourra être autorisé à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage, sous réserve de l'aptitude médicale annuelle.

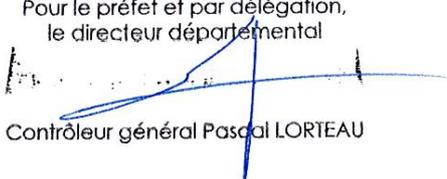
Article 7 : En application des alinéas 5c et 5d de l'article R122.4 du code de la sécurité intérieure, la présente liste sera transmise à l'état-major interministériel de zone pour information.

Article 8 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2019 – SDIS – POPP – 3434 du 17 septembre 2019. Il reste en vigueur jusqu'à la mise à jour de la liste d'aptitude opérationnelle qui intervient dans les mêmes formes que le présent arrêté.

Article 9 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental



Contrôleur général Pascal LORTEAU

74_SDIS_Service départemental d'incendie et de secours
de Haute-Savoie

74-2020-04-06-011

Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0055 : Fixant la liste
d'aptitude des SP spécialistes des risques chimiques,
radiologiques et biologiques du département de la
Haute-Savoie.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Anney, le **6 AVR. 2020**

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
MEYTHET
74966 ANNECY cedex

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRÊTÉ n° 2020 – SDIS – POPP - 0055

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers spécialistes des risques chimiques, radiologiques et biologiques opérationnels du département de la Haute-Savoie.

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.91 et R1424.1 à R1424.91 ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre Lambert, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2015 relatif à l'attribution par équivalences des attestations et diplômes de spécialité des sapeurs-pompiers ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;
- VU l'arrêté ministériel du 20 décembre 2002 modifié fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012 – 075-0002 du 15 mars 2012 portant approbation du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle d'aptitude et ont effectué le nombre d'entraînements requis et sur proposition de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie.

ARRÊTE

Article 1 : La présente liste s'établit pour l'année 2020.

Article 2 : Est désigné responsable du groupe risques technologiques (GRT), le **commandant Hervé HIGONET**.

Article 3 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la spécialité risques chimiques, radiologiques et biologiques, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique départemental risques chimiques

Grade	Nom	Prénom
Commandant	HIGONET	HERVE

Conseillers techniques risques chimiques

Grade	Nom	Prénom
Commandant	HIGONET	HERVE
Commandant	LE GUINIEC	LAURENT
Commandant	VIDAL	EMMANUEL
Capitaine	BRAUD	JEAN-CHRISTOPHE
Capitaine	REY	YVONNIC

Chefs cellule mobile d'intervention chimique (CCMIC)

Grade	Nom	Prénom
Commandant	BERGER	BRUNO
Commandant	BOURGUIGNON	SERGE
Commandante	HAMONEAU	VIRGINIE
Commandant	LALLEMENT	XAVIER
Capitaine	BORDONE	STÉPHANE
Capitaine	CHAPUIS	JEAN-NOËL
Capitaine	JARDRY	MATTHIEU
Capitaine	MARIETTAZ	JULIEN
Capitaine	TONI	BENOÎT
Capitaine	VALLA	OLIVIER
Capitaine	VIARD	RÉMI
Lieutenant hors cl.	THOMAS	SÉBASTIEN
Lieutenante de 1ère cl.	DE WREEDE	JULIE
Lieutenant de 1ère cl.	GARDET	BERNARD
Lieutenant de 2ème cl.	VILLESSOT	OLIVIER
Lieutenant	THEVENON	JULIEN

Chefs d'équipe et équipiers d'intervention

Grade	Nom	Prénom
Lieutenant de 1ère cl.	GENIQUET	FLORENT
Lieutenant de 1ère cl.	GODEFROY	STÉPHANE
Lieutenant de 1ère cl.	MARTIN	NICOLAS
Lieutenant de 2ème cl.	BENOIT	SEBASTIEN
Lieutenant de 2ème cl.	BENOOT	MICHEL
Lieutenant de 2ème cl.	BEVIER	JEAN-PHILIPPE
Lieutenante de 2ème cl.	LANGEVEN	LISE-MAY

Lieutenant	CHARANCE	ERIC
Adjudant chef	BAILLY	FRANCK
Adjudant chef	BAUDOIN	NICOLAS
Adjudant chef	BONIFAIT	PASCAL
Adjudant chef	BONVARLET	SÉBASTIEN
Adjudant chef	BURGAL-BEGUIN	SÉBASTIEN
Adjudant chef	CELLE	PASCAL
Adjudant chef	DE JESUS VAZ	FERNANDO
Adjudant chef	DESPREZ	LAURENT
Adjudant chef	DUBART	SEBASTIEN
Adjudant chef	ELOUDJEDI-TALET	ROGER
Adjudant chef	ESQUER	LUDOVIC
Adjudant chef	GANDILHON	FRÉDÉRIC
Adjudant chef	GAZEL	XAVIER
Adjudant chef	LANGLAIS	OLIVIER
Adjudant chef	PEREIRA	DAVID
Adjudant chef	PHILIPPE	MARTIAL
Adjudant chef	REQUIER	CHRISTOPHE
Adjudant chef	SESSA	PATRICK
Adjudant chef	SOCQUET-CLERC	JEAN-FRANCOIS
Adjudant chef	WOEHLING	YANN
Adjudant	BOUVERAT	FRANCK
Adjudant	CANCHEL	JEAN-BAPTISTE
Adjudant	CUVELLIER	LAURENT
Adjudant	GEORGER	ALAIN
Adjudant	IRSCHFELD	STEPHANE
Adjudant	KARMANN	PIERRE
Adjudant	LAGGOUNE	SAMY
Adjudant	LOISEL	LOIC
Adjudant	PIERS	THIERRY
Adjudant	PLESSIS	MIKAËL
Adjudant	SAUTHIER	ARNAUD
Adjudant	SPERER	LUDOVIC
Adjudante	VAGNON MOGE	SONIA
Adjudant	VIDAL	GRÉGORY
Adjudant	ZABOLLONE	JÉRÔME
Sergent chef	ANDERSON	STEVEN
Sergent chef	BOURBON	AYMERIC
Sergent chef	BURNET	ERIC
Sergente cheffe	CARROT	VANESSA
Sergent chef	CORBASSIERE	ANTOINE
Sergent chef	DA COSTA	JEAN-PHILIPPE
Sergent chef	DEBIOLLES	GRÉGORY
Sergent chef	DENARIE	CÉDRIC
Sergent chef	DETRAZ	NICOLAS
Sergent chef	ESCOFFIER	MICHAËL
Sergent chef	GALIMI	LOÏC
Sergente cheffe	HERBETH	MARIE
Sergent chef	HYVERT	PHILIPPE
Sergent chef	JOLY	NICOLAS
Sergent chef	LAUNES	SYLVAIN
Sergent chef	LEFEBVRE	SÉBASTIEN
Sergent chef	MONTESSUIT	DAVID
Sergent chef	MUSSANO	NICOLAS
Sergent chef	PICUT	CHRISTOPHE
Sergent chef	ROQUES	LIONEL
Sergent chef	RUBIN	DAVID

Sergent chef	SAIZ-LOZANO	ANGEL
Sergent chef	SANTAMARIA	VINCENT
Sergent chef	SCALETTA	ALEXIS
Sergent chef	THEVENET	OLIVIER
Sergent	CUMONT	SYLVAIN
Sergent	DURIVAUT	MARTIN
Sergent	METRAL	LUDOVIC
Sergent	SALLA	JULIEN
Sergent	VASSALLI	FABIEN
Caporal chef	MARY	EDDY
Caporal	CHABOUD	BENJAMIN
Caporal	DOMECQ	JEAN-BERNARD

Chefs d'équipe et équipiers reconnaissance

Grade	Nom	Prénom
Lieutenant de 1ère cl.	BRUNET	JULIEN
Lieutenant de 1ère cl.	LEGRAND	JULIEN
Lieutenant de 1ère cl.	POLLAERT	LAURENT
Adjudant chef	LIZZI	STEPHANE
Adjudant chef	PORRET	LAURENT
Sergent chef	BINVIGNAT	GILLES
Sergent chef	DUPIN	BENJAMIN
Sergent	BRUYERE	ADRIEN
Sergent	PROVOST	ROMAIN
Sergent	RENAULT	GUILLAUME
Caporal	BANA	JEAN-MICHEL
Caporal	COLTEL	TERRY
Caporal	JACQUEMOUD	CHRISTOPHE

Equipiers reconnaissance

Grade	Nom	Prénom
Sapeur	BROCVIELLE	LOUIS

Référent dans le cadre du risque biologique

Grade	Nom	Prénom
Pharmacien colonel	GAILLARD	ARNAUD

Experte risques chimiques

Grade	Nom	Prénom
Mme	DE VILLEMEREUIL	VIOLAINE

Référente départementale risques radiologiques

Grade	Nom	Prénom
Lieutenante de 1ère cl.	DE WREEDE	JULIE

Chefs de cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR)

Grade	Nom	Prénom
Commandante	HAMONEAU	VIRGINIE
Commandant	LE GUINIEC	LAURENT
Capitaine	BORDONE	STEPHANE
Capitaine	MARIETTAZ	JULIEN
Lieutenante de 1ère cl.	DE WREEDE	JULIE

Chefs d'équipe et équipiers intervention radiologique

Grade	Nom	Prénom
Adjudant chef	CELLE	PASCAL
Adjudant chef	DE JESUS VAZ	FERNANDO
Adjudant chef	GANDILHON	FRÉDÉRIC
Adjudant chef	WOEHLING	YANN
Adjudant	GEORGER	ALAIN
Adjudant	LOISEL	LOIC
Adjudant	SPERER	LUDOVIC
Sergent chef	ANDERSON	STEVEN
Sergent chef	GALIMI	LOÏC
Sergent chef	SAIZ-LOZANO	ANGEL
Sergent	BRUYERE	ADRIEN
Sergent	DURIVAUT	MARTIN
Sergent	POZZO	CEDRIC
Sergent	PROVOST	ROMAIN
Sergent	VASSALLI	FABIEN

Chefs d'équipe et équipiers reconnaissance radiologique

Grade	Nom	Prénom
Commandant	HIGONET	HERVE
Lieutenant de 2ème cl.	BENOOT	MICHEL
Adjudant	KARMANN	PIERRE
Sergent chef	BURNET	ERIC
Sergent	METRAL	LUDOVIC
Caporal	DOMECQ	JEAN-BERNARD

Personne compétente en radioprotection

Grade	Nom	Prénom
Capitaine	MARIETTAZ	JULIEN

Article 4 : Seuls les personnels inscrits ci-dessus pourront être engagés sur les interventions de risques chimiques, radiologiques et biologiques.

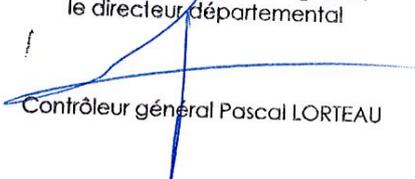
Article 5 : La présente liste pourra faire l'objet d'une modification en cours d'année afin d'inclure soit de nouveaux spécialistes, soit ceux qui à l'issue d'une période d'aptitude temporaire auraient recouvré leur aptitude opérationnelle ou pour retirer ceux inaptes temporairement ou définitivement à la spécialité.

Article 6 : Sur proposition du conseiller technique départemental et sous contrôle d'un conseiller technique, un spécialiste risques technologiques, radiologiques et biologiques non inscrit sur la présente liste pourra être autorisé à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage, sous réserve de l'aptitude médicale annuelle.

Article 7 : En application des alinéas 5c et 5d de l'article R122.4 du code de la sécurité intérieure, la présente liste sera transmise à l'état-major interministériel de zone pour information.

Article 8 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2019 – SDIS – POPP – 441322 du 11 octobre 2019. Il reste en vigueur jusqu'à la mise à jour de la liste d'aptitude opérationnelle qui intervient dans les mêmes formes que le présent arrêté.

Article 9 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental

Contrôleur général Pascal LORTEAU

74_SDIS_Service départemental d'incendie et de secours
de Haute-Savoie

74-2020-04-06-012

Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0056 : Fixant la liste
d'aptitude des SP secouristes en montagne opérationnels du
département de la Haute-Savoie.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Anney, le **6 AVR. 2020**

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
MEYTHET
74966 ANNECY cedex

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

ARRÊTÉ n° 2020 – SDIS – POPP - 0056

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers secouristes en montagne opérationnels du département de la Haute-Savoie

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.91 et R1424.1 à R1424.91 ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre Lambert, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2015 relatif à l'attribution par équivalences des attestations et diplômes de spécialité des sapeurs-pompiers ;
- VU l'arrêté ministériel du 8 décembre 2000 modifié, fixant le guide national de référence relatif au secours en montagne ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 avril 2001, fixant le guide national de référence relatif au secours en canyon ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012 – 075-0002 du 15 mars 2012 portant approbation du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle d'aptitude et ont effectué le nombre d'entraînements requis et sur proposition de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie.

ARRÊTE

Article 1 : La présente liste s'établit pour l'année 20120.

Article 2 : Est désigné responsable du groupe montagne sapeurs-pompiers (GMSP), le **lieutenant-colonel Jean-Yves BROBECKER**. Est désigné responsable des médecins formés et habilités montagne, le **médecin colonel Olivier BAPTISTE**.

Article 3 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels, conseillers techniques, chefs d'unité, équipiers et médecins participant aux opérations de secours en montagne et canyon, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique départemental secours en montagne

Grade	Nom	Prénom
Lieutenant de 1ère cl.	STRAPPAZZON	PASCAL

Cadres de permanence secours en montagne

Grade	Nom	Prénom	Qualification montagne	Qualification hélitreuillage	Option canyon
Capitaine	DOUKARI	MEHDI	Conseiller technique	Oui	Chef d'unité
Capitaine	RAVEL	ALEXANDRE	Conseiller technique		Chef d'unité
Lieutenant de 1ère cl.	BURTIN	VINCENT	Conseiller technique		Chef d'unité
Lieutenant de 1ère cl.	STRAPPAZZON	PASCAL	Conseiller technique	Oui	Chef d'unité
Lieutenant de 2ème cl.	AKELIAN	CHRISTOPHE	Conseiller technique		Chef d'unité
Lieutenant de 2ème cl.	SAULNIER	MARTIAL	Conseiller technique	Oui	Chef d'unité
Lieutenant	STOESSEL	JEROME	Conseiller technique	Oui	Chef d'unité

Chefs d'unité secours en montagne

Grade	Nom	Prénom	Qualification montagne	Qualification hélitreuillage	Option canyon
Adjudant-chef	BOEMARE	FRANCK	Conseiller technique	Oui	Chef d'unité
Adjudant-chef	DELAYE	SYLVAIN	Conseiller technique	Oui	Chef d'unité
Adjudant-chef	KERREVEUR	EMMANUEL	Conseiller technique		Chef d'unité
Adjudant-chef	RIVIERE	OLIVIER	Conseiller technique	Oui	Chef d'unité
Adjudant-chef	GUERIN	MICHAEL	Chef d'unité		Chef d'unité
Adjudant-chef	SANDRAZ	DIDIER	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Adjudant	CLERC	GUILLAUME	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Adjudant	DAL-ZOTTO	LUDOVIC	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Adjudant	DEGUELDRE	RAPHAEL	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Adjudant	GONCKEL	BRUNO	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Adjudant	GRYZKA	DAMIEN	Conseiller technique	Oui	Chef d'unité
Adjudant	ROSSI	STÉPHANE	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Adjudant	SALVETTI	GUY	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Adjudant	VIBERT	NICOLAS	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Sergent-chef	BONAN	THOMAS	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Sergent-chef	COLLOMB-GROS	MATTHIEU	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Sergent-chef	GARNIER	DAVID	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Sergent-chef	LOUIS	AURELIEN	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Sergent-chef	ROBIN	JEAN-FRANCOIS	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Sergent-chef	JAUFFRES	JEROME	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Sergent-chef	SPORTIELLO	FRANCK	Chef d'unité	Oui	Chef d'unité
Caporal	CARRIER	LAURENT	Chef d'unité		Chef d'unité
Caporal	CORREAS	GUILLAUME	Chef d'unité	Oui	Equipier
Caporal	DELILLE	PHILIPPE	Chef d'unité		Chef d'unité

Caporal	DESOEUVRE	MATTHIEU	Chef d'unité	Oui	Equipier
---------	-----------	----------	--------------	-----	----------

Equipiers secours en montagne

Grade	Nom	Prénom	Qualification montagne	Qualification hélitreuillage	Option canyon
Adjudant-chef	DEAGE	FABRICE	Equipier		Equipier
Sergent-chef	AVRIL	MICKAËL	Equipier		Equipier
Sergent-chef	BAUDOT	SYLVAIN	Equipier		Equipier
Sergent-chef	KAJPR	GUILLAUME	Equipier		/
Sergent-chef	RUBAUD	SYLVAIN	Equipier		Equipier
Caporal	BAILLE	ANTOINE	Equipier		Equipier
Caporal	MEYNET-MEUNIER	CLÉMENT	Equipier		Equipier
Sapeur	DA RONCH	PIERRE	Equipier		Equipier

Médecins formés et habilités en secours en montagne

Grade	Nom	Prénom
Médecin Lieutenant-Colonelle	VALLENET	CLAIRE
Médecin Commandante	BUCHET	VÉRA
Médecin Commandante	LAMBERT	ANNE
Médecin Commandant	GOMES DA ROSA	PATRICK
Médecin Capitaine	AGNOLI	ANNE
Médecin Capitaine	BIBOULET	CLAIRE
Médecin Capitaine	BOUCLY	VINCENT
Médecin Capitaine	CALVOT	BENOIT
Médecin Capitaine	CRETALLAZ	PIERRE
Médecin Capitaine	DELGADO	DAVID
Médecin Capitaine	FENETRIER	EMILIE
Médecin Capitaine	FESSION- LORIN	ELODIE
Médecin Capitaine	LEFEBVRE	LYDIE
Médecin Capitaine	LEGRAND	AURELIEN
Médecin Capitaine	MORO	MARTA
Médecin Capitaine	ORLANDINI	ANDRÉA
Médecin Capitaine	REYNAUD	THOMAS
Médecin Capitaine	RODRIGUEZ	DAVID
Médecin Capitaine	SAGUES	JULIEN
Médecin Capitaine	SCHMITT	JACQUES

Article 4 : Seuls les personnels inscrits ci-dessus pourront être engagés sur les interventions de secours en montagne.

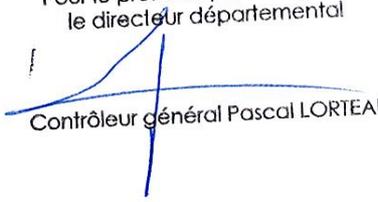
Article 5 : La présente liste pourra faire l'objet d'une modification en cours d'année afin d'inclure soit de nouveaux spécialistes, soit ceux qui à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire auraient recouvré leur aptitude opérationnelle ou pour retirer ceux inaptes temporairement ou définitivement à la spécialité.

Article 6 : Sur proposition du conseiller technique départemental et sous contrôle d'un conseiller technique, un secouriste montagne non inscrit sur la présente liste pourra être autorisé à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage, sous réserve de l'aptitude médicale annuelle.

Article 7 : En application des alinéas 5c et 5d de l'article R122.4 du code de la sécurité intérieure, la présente liste sera transmise à l'état-major interministériel de zone pour information.

Article 8 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2019 – SDIS – POPP – 3431 du 17 septembre 2019. Il reste en vigueur jusqu'à la mise à jour de la liste d'aptitude opérationnelle qui intervient dans les mêmes formes que le présent arrêté.

Article 9 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet
Pour le préfet et par délégation,
le directeur

Contrôleur général Pascal LORTEAU

74_SDIS_Service départemental d'incendie et de secours
de Haute-Savoie

74-2020-04-06-013

Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0057 : Fixant la liste
d'aptitude des SP membres de la chaîne de commandement
"officiers habilités montagne" du département de la
Haute-Savoie.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
MEYTHET
74966 ANNECY cedex

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

Anney, le **6 AVR. 2020**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° 2020 – SDIS – POPP – 0057

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers membres de la chaîne de commandement « officiers habilités montagne » du département de la Haute-Savoie.

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.91 et R1424.1 à R1424.91 ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre Lambert, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2015 relatif à l'attribution par équivalences des attestations et diplômes de spécialité des sapeurs-pompiers ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012 – 075-0002 du 15 mars 2012 portant approbation du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle d'aptitude et ont effectué le nombre d'entraînements requis et sur proposition de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie.

ARRÊTE

Article 1 : La présente liste s'établit pour l'année 2020.

Article 2 : Est désigné responsable du groupe montagne sapeurs-pompiers (GMSP), **le lieutenant-colonel Jean-Yves BROBECKER**.

Est désigné responsable des « officiers habilités montagne », **le capitaine Alexandre RAVEL**.

Article 3 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la chaîne de commandement montagne, les sapeurs-pompiers suivants :

Officiers habilités montagne

Grade	NOM	Prénom	Fonction
Lieutenant-colonel	BROBECKER	JEAN-YVES	Officier supérieur de direction
Commandant	BOURGUIGNON	SERGE	Chef de colonne
Capitaine	BRAUD	JEAN-CHRISTOPHE	Chef de colonne
Capitaine	DOUKARI	MEHDI	Chef de colonne
Capitaine	GESSAT	RODOLPHE	Chef de colonne
Capitaine	JARDRY	MATTHIEU	Chef de colonne
Capitaine	LEGENVRE	STEPHANE	Chef de colonne
Capitaine	MARCELLIN	STEPHANE	Chef de colonne
Capitaine	RAVEL	ALEXANDRE	Chef de colonne
Capitaine	VIARD	RÉMI	Chef de colonne
Capitaine	REY	YVONNIC	Chef de groupe
Lieutenant de 1ère cl.	BURTIN	VINCENT	Chef de groupe
Lieutenant de 1ère cl.	MAUSSANG	SEBASTIEN	Chef de groupe
Lieutenant de 1ère cl.	POLLAERT	LAURENT	Chef de groupe
Lieutenant de 1ère cl.	STRAPPAZZON	PASCAL	Chef de groupe
Lieutenant de 2ème cl.	AKELIAN	CHRISTOPHE	Chef de groupe
Lieutenant de 2ème cl.	SAULNIER	MARTIAL	Chef de groupe
Lieutenant	FILLON	JEAN-BAPTISTE	Chef de groupe
Lieutenant	STOESSEL	JEROME	Chef de groupe

Article 4 : Seuls les personnels inscrits ci-dessus pourront être engagés sur les interventions au titre du commandement montagne.

Article 5 : La présente liste pourra faire l'objet d'une modification en cours d'année afin d'inclure soit de nouveaux officiers, soit ceux qui à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire auraient recouvré leur aptitude opérationnelle ou pour retirer ceux inaptes temporairement ou définitivement.

Article 6 : Sur proposition du conseiller technique départemental et sous contrôle d'un conseiller technique, un officier habilité montagne non inscrit sur la présente liste pourra être autorisé à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage, sous réserve de l'aptitude médicale annuelle.

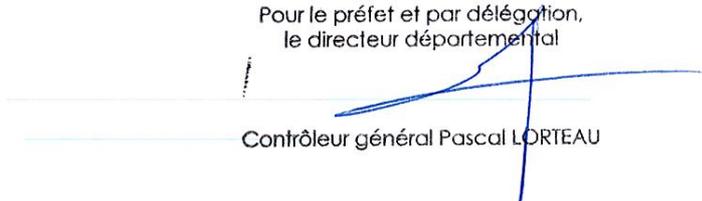
Article 7 : En application des alinéas 5c et 5d de l'article R122.4 du Code de la sécurité intérieure, la présente liste sera transmise à l'état-major interministériel de zone pour information.

Article 8 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2019 – SDIS – POPP – 3433 du 17 septembre 2019. Il reste en vigueur jusqu'à la mise à jour de la liste d'aptitude opérationnelle qui intervient dans les mêmes formes que le présent arrêté.

Article 9 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental



Contrôleur général Pascal LORTEAU

74_SDIS_Service départemental d'incendie et de secours
de Haute-Savoie

74-2020-04-06-014

Arrêté n° 2020 - SDIS - POPP - 0058 : Fixant la liste
d'aptitude des SP sauveteurs déblayeurs et cynotechniques
opérationnels du département de la Haute-Savoie.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Pôle Opération Planification Prévention
Groupement Opération
Service opérations
6, rue du Nant - B.P. 1010
MEYTHET
74966 ANNECY cedex

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopieur : 04 50 22 76 97

Anney, le **6 AVR. 2020**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° 2020 – SDIS – POPP - 0058

fixant la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers sauveteurs déblayeurs et cynotechniques opérationnels du département de la Haute-Savoie

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424.1 à L1424.91 et R1424.1 à R1424.91 ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre Lambert, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2015 relatif à l'attribution par équivalences des attestations et diplômes de spécialité des sapeurs-pompiers ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- VU l'arrêté en date du 8 avril 2003 modifié fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;
- VU l'arrêté en date du 18 janvier 2000 modifié, fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012 – 075-0002 du 15 mars 2012 portant approbation du règlement opérationnel du service d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical, au contrôle d'aptitude et ont effectué le nombre d'entraînements requis et sur proposition de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie.

ARRÊTE

Article 1 : La présente liste s'établit pour l'année 2020.

Article 2 : Est désigné responsable de l'unité du groupe de sauvetage et recherche (GSAR), **le capitaine Thierry VACCANI**

Article 3 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des personnels opérationnels dans la spécialité sauveteurs déblayeurs et cynotechniques, les sapeurs-pompiers suivants :

Conseiller technique départemental SD

Grade	NOM	Prénom
Commandant	SCHMIDLIN	MARC

Conseillers techniques SD

Grade	NOM	Prénom	OPEX CNI	OPEX Pass.
Lieutenant-colonel	DIGONNET	BERNARD	X	X
Commandant	SCHMIDLIN	MARC	X	X
Capitaine	OVISE	PHILIPPE	X	X
Capitaine	VACCANI	THIERRY	X	X
Lieutenant de 1ère cl.	BITON	YANNICK	X	X

Chefs de section SD

Grade	NOM	Prénom	OPEX CNI	OPEX Pass.
Commandant	BOSLAND	JEAN-PAUL	X	X
Lieutenant de 2ème cl.	BENOIT	SEBASTIEN	X	X

Chefs d'unité SD

Grade	NOM	Prénom	OPEX CNI	OPEX Pass.
Lieutenant hors cl.	BOSSARD	JEAN-CHRISTOPHE		
Lieutenant hors cl.	LERMAT	MICHEL	X	X
Lieutenant de 2ème cl.	BARONE	STEPHANE	X	
Lieutenant	NEGRO	JEAN-MARC		
Adjudant-chef	BAUDOIN	NICOLAS	X	X
Adjudant-chef	BONDAZ	PATRICK	X	X
Adjudant-chef	CORON	ALAIN	X	X
Adjudant-chef	DELALEX	FREDERIC	X	X
Adjudant-chef	DELAVAY	CHRISTOPHE		
Adjudant-chef	DIMPRE	EDDY		
Adjudant-chef	DONZEL-GARGAND	JACQUES	X	X

Adjudant-chef	FAVRE	JACQUES	X	X
Adjudant-chef	LE GOUHINEC	LIONEL		
Adjudant-chef	PORRET	LAURENT	X	X
Adjudant-chef	POULLIE	DAVID	X	X
Adjudant-chef	SAN-ROQUE	LUDOVIC		
Adjudant-chef	VASSIAS	ROLAND	X	X
Adjudant	CHAUPLANNAZ	PIERRE	X	X
Adjudant	ESQUER	LUDOVIC	X	X
Adjudant	FISCHER	JEROME	X	X
Adjudant	GANDIGLIO	ALEXANDRE	X	X
Adjudant	GOURBIERE	YVAN	X	X
Adjudant	IRSCHFLED	STEPHANE		
Adjudant	LAGGOUNE	SAMY	X	X
Adjudant	ZABOLLONE	JEROME		
Sergent-chef	CHUPIET	CLEMENT	X	
Sergent-chef	CUVELLIER	LAURENT	X	X
Sergent-chef	FAVARIO	STEPHANE	X	X
Sergent-chef	LEFEBVRE	SEBASTIEN	X	X
Sergent-chef	MAJOURNAL	ARNAUD		
Sergent-chef	PEREZ	ALAN		
Sergent-chef	VALLEE	STEVEN		

Equipiers SD

Grade	NOM	Prénom	OPEX CNI	OPEX Pass.
Lieutenant	BUTTNER	MARIE ESTELLE		
Adjudant-chef	BARRAS	GREGORY		
Adjudant-chef	CLERE	SYLVAIN	X	
Adjudant-chef	FERNANDES	CARLOS	X	
Adjudant-chef	ISOUX	MARC		
Adjudant-chef	LEBRIS	RICHARD		
Adjudant-chef	MOGEON	CHRISTOPHE	X	X
Adjudant-chef	PAYRAUD	JEROME		
Adjudant	GAY	CEDRIC		
Adjudant	GENTELET	KEVIN	X	X
Adjudant	PHILIPPE	MARTIAL	X	X
Adjudant	PLESSIS	MICKAEL	X	X
Adjudant	RODANOW	DAVID	X	X
Adjudante	MOGE	SONIA	X	X
Sergent-chef	AVRIL	LUDOVIC		

Sergent-chef	BREILLET	CYRIL	X	
Sergent-chef	COULADAIZE	JEROME	X	X
Sergent-chef	DETRAZ	NICOLAS		
Sergent-chef	DUGOURD	EMMANUEL		
Sergent-chef	GERFAUD-VALENTIN	GUILLAUME		
Sergent-chef	LEFEBVRE	BASTIEN	X	X
Sergent-chef	LEROUX	VINCENT		
Sergent-chef	MAURE	FREDERIC		
Sergent-chef	PATHOUX	CLEMENT		
Sergent-chef	PERRISSIN-FABERT	FREDERIC	X	
Sergent-chef	PERRISSIN-FABERT	NICOLAS	X	
Sergent-chef	PEZET	VINCENT		
Sergent-chef	ROZIER	SEBASTIEN	X	X
Sergent-chef	SAPINO	ERIC	X	X
Sergent-chef	SEIGLE-VATTE	RAYMOND	X	X
Sergent-chef	SOCQUET-JUGLARD	BERTRAND	X	X
Sergent-chef	VALENTIN	YANN	X	X
Sergent-chef	VIRET	JEAN-MICHEL	X	X
Sergente-cheffe	FIORASO	NATHALIE		
Sergente-cheffe	GREGOIRE	SARAH	X	X
Sergent	DELACQUIS	YAN		
Sergent	DUNAND	MAGDI	X	X
Sergent	GALLAY	MAXIME	X	
Sergent	GERARD	GUILLAUME	X	
Sergent	GROSSET-BOURBANGE	GEOFFREY	X	
Sergent	POLETTI	JOHAN	X	X
Sergent	SAVOUILLAN	RICHARD		
Sergente	CHAMTON	AUDREY	X	X
Caporal	BIZZINI	JEREMY		
Caporal	DEMOLIS	NICOLAS	X	X
Caporal	EMONET	EMMANUEL		
Caporal	MAUCHAND	EMILIEN	X	X
Caporal	METRAL	LUDOVIC		
Caporal	MOSCA	DAMIEN	X	X
Caporal	PETTENE	ADRIEN	X	
Caporal	PLATET	MICKAEL		
Caporal	SIMEONI	MATHIEU	X	X
Caporale	BILLOD	CHARLOTTE	X	X

Conseiller technique départemental cynotechnique

Grade	NOM	Prénom
Adjudant-chef	MOGEON	CHRISTOPHE

Conseillers techniques cynotechnique

Grade	NOM	Prénom	OPEX CNI	OPEX Pass.
Adjudant-chef	MOGEON	CHRISTOPHE	X	X
Adjudant-chef	SEVESTRE	DAVID	X	X

Chefs d'unité cynotechnique

Grade	NOM	Prénom	OPEX CNI	OPEX Pass.
Adjudant-chef	LALYS	ERIC		
Adjudant	RACHEX	MICKAEL		
Sergent-chef	EYMARD	TERENCE	X	

Equipiers cynotechnique

Grade	NOM	Prénom	OPEX CNI	OPEX Pass.
Sergent-chef	MARCON	DAMIEN	X	X
Caporal	DUMAITRE	LOIC		
Caporal	LEVEQUE	SEBASTIEN		
Caporal	STRIGINI	JULIEN		

Chiens cynotechnique

Nom du maître	Prénom du maître	Nom du chien	Matricule
DUMAITRE	LOIC	HUNTER	0008474 C
STRIGINI	JULIEN	IRKA	0010654 C
SEVESTRE	DAVID	JAGGER	0007011 C
EYMARD	TERENCE	JAIGA	0007484 C
MOGEON	CHRISTOPHE	JIKA	0006852 C
RACHEX	MICKAEL	JUKE	0005692 C
MARCON	DAMIEN	LASKA	0012876 C
LEVEQUE	SEBASTIEN	NALA	0009916 C

Article 4 : Seuls les personnels inscrits ci-dessus pourront être engagés sur les interventions de sauvetage déblaiement et cynotechnique.

Article 5 : La présente liste pourra faire l'objet d'une modification en cours d'année afin d'inclure soit de nouveaux spécialistes, soit ceux qui à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire auraient recouvré leur aptitude opérationnelle ou pour retirer ceux inaptes temporairement ou définitivement à la spécialité.

Article 6 : Sur proposition du conseiller technique départemental et sous contrôle d'un conseiller technique, un spécialiste sauveteur déblayeur ou cynotechnique non inscrit sur la présente liste pourra être autorisé à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage, sous réserve de l'aptitude médicale annuelle.

Article 7 : En application des alinéas 5c et 5d de l'article R122.4 du code de la sécurité intérieure, la présente liste sera transmise à l'état-major interministériel de zone pour information.

Article 8 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et abroge l'arrêté n° 2019 SDIS - POPP – 3430 du 17 septembre 2019. Il reste en vigueur jusqu'à la mise à jour de la liste d'aptitude opérationnelle qui intervient dans les mêmes formes que le présent arrêté.

Article 9 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental
! _____
Contrôleur général Pascal LORTEAU

74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2020-04-03-005

ARRETE / N°DIRECCTE/SG/2020/29 / Direction /
Subdélégation de signature (Unité départementale de la
Haute-Savoie)



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DIRECCTE/SG/2020/29

Subdélégation de signature (Unité départementale de la Haute-Savoie)

Le préfet de la Haute-Savoie,

Vu le code de commerce ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre LAMBERT, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 juillet 2018 portant nomination de Madame Chrystèle MARTINEZ, sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2020 portant nomination de Monsieur Patrick MADDALONE sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-013 du 31 mars 2020 portant délégation de signature de M. LAMBERT à M. MADDALONE ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

ARRETE :

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Madame **Chrystèle MARTINEZ** à l'effet de signer au nom du préfet de la Haute-Savoie, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la

consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans les domaines de compétences prévus dans l'arrêté préfectoral du 31 mars 2020 susvisé et dans les conditions prévues à cet arrêté.

En cas d'empêchement de Mme MARTINEZ, la subdélégation de signature prévue ci-dessus est donnée à :

- Monsieur François BADET, sur les domaines visés à l'article 1, cote A1 à Q3 ;
- Madame Nadine HEUREUX, sur les domaines visés à l'article 1, cote A1 à Q3 ;
- Monsieur Pascal-Eric MARTIN, sur les domaines visés à l'article 1, cote A1 à Q3 ;
- Monsieur Georges PEREZ ;
- Madame Marie WODLI, sur les domaines visés à l'article 1, cote A1 à Q3.

La signature des actes liés au traitement des recours gracieux reste cependant réservée au directeur de l'unité territoriale.

La signature des actes liés au traitement des recours gracieux est réservée à la responsable de l'unité départementale.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Philippe RIOU**, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE à l'effet de signer, au nom de la préfète, en application du décret n° 2001-387, tous actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs aux marques d'identification.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe RIOU, la subdélégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par :

- Monsieur **Romain BOUCHACOURT**, chef de subdivision ;
- Monsieur **Philippe ENJOLRAS**, chef de subdivision ;
- Monsieur **Frédéric MARTINEZ**, chef de subdivision ;
- Madame **Sophie MEYER**, cheffe de subdivision ;
- Monsieur **Patrick ROBINEAU**, chef du département métrologie.

Article 3 : Dans le cadre de la mutualisation de certaines missions impliquant la mise en place de pôles interdépartementaux de compétences, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme **Véronique CARRE**, responsable de l'unité départementale de l'Allier pour la signature des conventions relatives aux allocations temporaires dégressives ;
- M. **Régis GRIMAL**, responsable de l'unité départementale du Cantal pour les décisions relatives au remboursement des frais de déplacement des conseillers du salarié et au remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié.

Et en cas d'absence ou d'empêchement des responsables précités, la subdélégation est donnée à leurs adjoints dont les noms suivent :

- Unité départementale de Allier : Brigitte BOUQUET
- Unité départementale du Cantal : Frédéric FERREIRA et Johanne VIVANCOS

Article 4 : Chaque subdélégué veille et s'assure de l'absence de toute interférence entre les intérêts privés qu'il détient et l'exercice de sa mission de nature à influencer ou paraître influencer le traitement indépendant, impartial et objectif des dossiers confiés et à porter atteinte à l'objectivité nécessaire au bon traitement des actes et décisions dont la signature lui a été déléguée.

Chaque subdélégué informe le directeur régional de toute situation susceptible d'être entachée d'un risque de conflit avec ses intérêts privés et s'abstient dans ces situations de mettre en œuvre le présent arrêté de subdélégation.

Article 5 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de département.

Fait à Lyon, le 03 avril 2020

Pour la préfète et par délégation,

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,

Signé

Patrick MADDALONE